



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Camille BRENNER et Gaëlle
HAUTECOUVERTURE
tél : 03 83 91 40 34 – service : 03 83 91 40 40
ddt-espace-rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le **29 AVR. 2025**

Le président de la CDPENAF

à

Communauté d'Agglomération de
Saint-Dié-des-Vosges
1, rue Carbonnar
88100 Saint-Dié-des-Vosges

contact@ca-saintdie.fr

Objet : Élaboration du PLUiH de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), lors de sa réunion du 17 avril 2025, a examiné le dossier d'élaboration du PLUiH de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Considérant que :

- la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges compte 77 communes dont 3 sont situées dans le département de Meurthe-et-Moselle : Pierre-Percée, Bionville et Raon-lès-Leau,
- le présent projet n'ouvre pas de nouvelles zones à l'urbanisation dans ces 3 communes,
- la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, émanant de la présence de STECAL à Pierre-Percée reste limitée,
- le changement de destination des constructions en zone A est encadré,

les membres de la commission ont émis un avis favorable au présent projet de PLUiH, ainsi qu'à l'abrogation de la carte communale de Raon-lès-Leau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,
La directrice adjointe,

Isabelle LOREAUX

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n°60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00